



Commission du Développement durable

Procès-verbal de la réunion du 10 février 2014

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2014
2. 6493 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques
 - Rapporteur : Monsieur Aly Kaes
 - Désignation d'un nouveau rapporteur
3. 6517 Projet de loi modifiant 1) la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, 2) la loi communale modifiée du 13 décembre 1988
 - Rapporteur : Monsieur Aly Kaes
 - Désignation d'un nouveau rapporteur
4. 6566 Projet de loi facilitant l'échange transfrontalier d'informations concernant les infractions en matière de sécurité routière
 - Rapporteur : Monsieur Aly Kaes
 - Désignation d'un nouveau rapporteur
5. 6579 Projet de loi
 - 1) portant approbation du protocole modifiant l'accord du 9 février 1994 relatif à la perception d'un droit d'usage pour l'utilisation de certaines routes pour des véhicules utilitaires lourds, aux fins a) de satisfaire à la Directive 2006/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 modifiant la directive 1999/62/CE relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures et b) de convenir, entre les Gouvernements du Royaume de Belgique, du Royaume du Danemark, de la République fédérale d'Allemagne, du Grand-Duché de Luxembourg, du Royaume des Pays-Bas et du Royaume de Suède, de l'introduction d'un système de « paperless vignette » dans leur système commun pour la perception d'un droit d'usage, signée à Bruxelles, le 21 octobre 2010 ;
 - 2) modifiant la loi modifiée du 24 février 1995 portant approbation et application de l'Accord relatif à la perception d'un droit d'usage pour l'utilisation de certaines routes pour des véhicules utilitaires lourds, fait à Bruxelles, le 9 février 1994 ;
 - 3) transposant la directive 2011/76/UE du Parlement Européen et du Conseil du 27 septembre 2011 modifiant la directive 1999/62/CE relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures
 - Rapporteur : Monsieur Aly Kaes
 - Désignation d'un nouveau rapporteur

6. 6601 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire
- Désignation d'un rapporteur
7. 6652 Débat sur le financement des grands projets d'infrastructure réalisés par l'Etat
- Désignation d'un rapporteur
- Présentation des projets, suivie d'un échange de vues
8. 6634 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de la Médiateure 2013
- Rapporteur : Monsieur Marco Schank
- Elaboration d'une prise de position de la commission
9. Divers

*

Présents : Mme Anne Brasseur (remplaçant M. Gilles Baum), M. Yves Cruchten, M. Georges Engel, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf (remplaçant Mme Sylvie Andrich-Duval), M. Aly Kaes, Mme Josée Lorsché, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis (remplaçant M. Marc Lies), M. Marco Schank, M. Justin Turpel

M. François Bausch, Ministre du Développement durable et des Infrastructures

M. Luc Dhamen, Mme Anne Negretti, de l'Administration des bâtiments publics

M. Roland Fox, de l'Administration des ponts et chaussées

Mme Rachel Moris, de l'Administration parlementaire

Excusé : M. Serge Wilmes

*

Présidence : Mme Josée Lorsché, Présidente de la Commission

*

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2014

Ce point n'a pas été abordé.

2. 6493 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques

Monsieur Max Hahn est nommé Rapporteur du projet de loi sous rubrique.

3. 6517 Projet de loi modifiant 1) la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, 2) la loi communale modifiée du 13 décembre 1988

Monsieur George Engel est nommé Rapporteur du projet de loi sous rubrique.

4. 6566 Projet de loi facilitant l'échange transfrontalier d'informations concernant les infractions en matière de sécurité routière

Madame Josée Lorsché est nommé Rapportrice du projet de loi sous rubrique.

5. 6579 Projet de loi
1) portant approbation du protocole modifiant l'accord du 9 février 1994 relatif à la perception d'un droit d'usage pour l'utilisation de certaines routes pour des véhicules utilitaires lourds, aux fins a) de satisfaire à la Directive 2006/38/CE du Parlement européen et du Conseil du 17 mai 2006 modifiant la directive 1999/62/CE relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures et b) de convenir, entre les Gouvernements du Royaume de Belgique, du Royaume du Danemark, de la République fédérale d'Allemagne, du Grand-Duché de Luxembourg, du Royaume des Pays-Bas et du Royaume de Suède, de l'introduction d'un système de « paperless vignette » dans leur système commun pour la perception d'un droit d'usage, signée à Bruxelles, le 21 octobre 2010 ;
2) modifiant la loi modifiée du 24 février 1995 portant approbation et application de l'Accord relatif à la perception d'un droit d'usage pour l'utilisation de certaines routes pour des véhicules utilitaires lourds, fait à Bruxelles, le 9 février 1994 ;
3) transposant la directive 2011/76/UE du Parlement Européen et du Conseil du 27 septembre 2011 modifiant la directive 1999/62/CE relative à la taxation des poids lourds pour l'utilisation de certaines infrastructures

Monsieur Gilles Baum est nommé Rapporteur du projet de loi sous rubrique.

6. 6601 Projet de loi modifiant la loi modifiée du 10 mai 1995 relative à la gestion de l'infrastructure ferroviaire

Monsieur Roger Negri est nommé Rapporteur du projet de loi sous rubrique.

7. 6652 Débat sur le financement des grands projets d'infrastructure réalisés par l'Etat

Madame Josée Lorsché est nommée Rapportrice du débat. Elle rappelle qu'afin d'optimiser le suivi financier des grands projets d'infrastructure réalisés par l'Etat, la Commission du Contrôle de l'exécution budgétaire a mis en place, en date du 20 avril 2009, une nouvelle

procédure à suivre en matière de préparation et de présentation de nouveaux projets d'infrastructure dépassant le seuil de 10 millions d'euros.

Conformément à cette nouvelle procédure, la Commission du Développement durable examine la liste des projets d'infrastructure à soumettre à l'approbation de la Chambre des Députés en vue de permettre l'imputation des dépenses pour frais d'études à charge des fonds d'investissement :

1) Projets du Fonds d'investissements publics scolaires et du Fonds d'investissements publics sanitaires et sociaux

Un responsable de l'Administration des bâtiments publics présente les différents projets, qui sont détaillés de manière exhaustive en annexe 1 du présent procès-verbal :

Rénovation du Lycée classique de Diekirch, annexe de Mersch

Il est ici précisé que les bâtiments construits en 2000 sont encore dans un état acceptable n'exigeant pas de rénovation lourde. Pour ce qui est des bâtiments datant des années '60, les études à réaliser devront diagnostiquer précisément les travaux à réaliser. Il semblerait cependant que les bâtiments ne présentent pas tous un état de vétusté nécessitant une complète démolition, mais qu'ils devront plutôt subir une rénovation lourde, abstraction faite des ailes des salles de classe et de l'internat dont l'état semble plus critique. Les travaux à prévoir devraient en outre permettre une légère augmentation de la capacité d'accueil (quelque 200 lycéens supplémentaires devraient pouvoir être accueillis dans le lycée).

Suite à une question afférente, il est procédé à un bref échange de vues relatif aux différents standards énergétiques appliqués à la construction ou à la rénovation des bâtiments publics. D'une manière générale, le terme « passif » utilisé pour les bâtiments d'habitation n'est pas applicable aux bâtiments dits fonctionnels et il y a lieu d'effectuer des calculs plus complexes dans le cadre des certificats de performance énergétique qui sont à établir pour ce type de bâtiments et qui déterminent des classes d'efficacité. Il faut aussi tenir compte, lors du développement des projets, d'autres facteurs importants tels, à titre d'exemple, le confort de l'utilisateur, impliquant par la force des choses des compromis. Pour ce qui est de la rénovation des bâtiments publics existants, l'assainissement énergétique s'opère principalement par le biais d'une amélioration de l'enveloppe extérieure du bâtiment, dont des isolations thermiques performantes des toitures, des façades et des fenêtres à bon coefficient d'isolation thermique.

Démolition et remplacement de l'aile 3000 du Lycée technique Michel Lucius à Luxembourg

La présentation de ce projet ne soulève aucun commentaire.

Rénovation du Lycée Michel Rodange à Luxembourg

Il s'agit ici de procéder à un assainissement énergétique et à une rénovation fonctionnelle.

En ce qui concerne le calendrier des rénovations, le scénario idéal serait d'entamer les travaux dès la fin des travaux de réaménagement de l'Athénée, de telle sorte que les lycéens puissent profiter de la structure d'accueil temporaire construite en 2012 et actuellement utilisée par les lycéens fréquentant l'Athénée.

Construction d'un Lycée technique pour professions de santé à Strassen

L'implantation de ce projet se fera sur le terrain de l'ancien centre de Logopédie. Lorsque le nouveau bâtiment du centre de Logopédie, qui est actuellement en cours de construction,

sera achevé, les anciens bâtiments seront détruits et le terrain ainsi libéré servira pour la construction du nouveau Lycée technique pour professions de santé.

Le site de Bonnevoie a été abandonné, entre autres, car il était devenu trop exigü suite à la réforme de l'enseignement relative aux professions de santé et l'augmentation de la capacité d'accueil nécessaire qui en découle. En outre, il ne bénéficiait pas de l'avantage indéniable dont bénéficie le site de Strassen, à savoir les possibilités de synergies avec les autres structures de santé à proximité, telles que les possibilités de collaboration avec le Centre hospitalier de Luxembourg ou encore la réalisation d'une infrastructure de sport commune pour le LTPS et le Centre de Logopédie.

Suite à une question afférente, il est encore précisé que les trois centres de formation pour professions de santé (Bascharage, Luxembourg et Ettelbruck) seront maintenus.

Construction des infrastructures d'accueil et sportives destinées au Lycée technique pour professions de Santé et au Lycée technique d'Ettelbruck.

Ce projet concerne des infrastructures communes aux deux lycées. Suite à une question afférente, il est signalé que les terrains sur lesquels il est prévu de construire ces structures d'accueil appartiennent à l'Etat.

Il faut en outre savoir que le projet sous rubrique est étroitement lié à la réflexion que le Gouvernement est actuellement en train de mener afin de trouver une solution globale en ce qui concerne les établissements scolaires dans le nord du pays, et plus précisément en ce qui concerne le site sur lequel sera construit le nouveau Lycée technique agricole.

De façon plus générale, un membre de la Commission constate qu'au cours des dernières années, les gouvernements successifs ont concentré beaucoup de leurs efforts afin de rénover et d'assainir les bâtiments scolaires existants. Dans ce contexte, il demande qu'il soit mis à disposition de la Chambre des Députés un relevé des projets déjà réalisés et des projets encore à réaliser en la matière. Suite à cette demande, il est fait valoir que le Plan directeur sectoriel « Lycées », dont l'objet principal est d'évaluer le nombre d'élèves à prévoir par type de lycées et par région, d'analyser la capacité d'accueil des bâtiments existants et de définir les besoins futurs compte tenu de la demande estimée, sera réexaminé par le nouveau Gouvernement. La mise à jour du Plan directeur sectoriel permettra de donner suite à cette demande.

Construction de nouvelles structures d'accueil pour enfants et jeunes à Pétange

Le terrain d'implantation de ce projet se situe au centre de la ville de Pétange, à l'endroit où se trouvait auparavant le Lycée technique Mathias Adam. De l'avis d'un membre de la commission parlementaire, cette localisation est idéale, car elle pourrait jouer un rôle important en tant qu'instrument d'intégration et de mixité sociale.

Suite à la présentation des projets de l'Administration des bâtiments publics et à la faveur du constat que la plupart des immeubles à rénover listés ci-dessus ont été construits dans les années 1960-1970, il est procédé à un bref échange de vues sur la présence éventuelle d'amiante dans ces bâtiments. Il est, dans ce contexte, rappelé que de façon générale la procédure de désamiantage est une procédure stricte régie notamment par la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés. Un membre de la Commission est d'avis que la procédure devrait également se focaliser sur l'information à la population concernée par les dangers de l'amiante, ainsi que sur la prise en charge des conséquences sanitaires de l'exposition à l'amiante.

Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures remet également à la Commission du Développement durable un document relatif au suivi des projets d'infrastructure relevant de la compétence de l'Administration des bâtiments publics et approuvés par la Chambre des Députés depuis 2005, selon la nouvelle procédure législative relative à l'optimisation du suivi financier des grands projets d'infrastructure. Une liste de ces projets ainsi que leur état d'avancement est reprise en annexe 2 du présent procès-verbal.

2) Projet du Fonds des Routes

Réhabilitation de la piste « Runway 06-24 » de l'Aéroport de Luxembourg

La piste « Runway 06-24 », dont l'appellation à deux chiffres indique son orientation magnétique arrondie à la dizaine de degrés la plus proche, devra être totalement rénovée dans les prochaines années. Des études approfondies devront être réalisées afin d'étudier les modalités et l'échéancier de ces travaux de rénovation.

Pour rappel, un premier tronçon de cette piste, d'une longueur de 2 km, a été mis en fonction en 1946. En 1954, la piste a été rallongée de 850 mètres, puis en 1981, elle a une nouvelle fois été rallongée pour atteindre un total de 4 km. Il en ressort que la piste actuelle se compose de trois tronçons d'âge différent.

Déjà en 2008, des analyses réalisées par des bureaux d'études étrangers ont permis de conclure que des travaux devraient être entrepris à terme afin de renforcer la charge admissible de la piste et de remplacer sa structure. La mise en activités du nouvel avion 747-8F de Cargolux, plus lourd et plus pénalisant que les autres avions, n'a fait que confirmer le besoin de rénovation de la piste.

Suite à la présentation de ce projet, il est procédé à un échange de vues dont il y a lieu de retenir les points saillants suivants :

- les allégations sur l'état déplorable de la piste véhiculées par la presse nationale en décembre dernier sont fausses. Pour les détails exhaustifs concernant ce point, il est renvoyé à l'annexe 3 du présent procès-verbal (question parlementaire de Monsieur Gast Gibéryen et réponse subséquente de Monsieur le Ministre) ;
- les dimensions, longueur et largeur, d'une piste aérienne et sa résistance déterminent les modèles d'avions qui peuvent y opérer. La méthode ACN/PCN (*Aircraft Classification Number/Pavement classification number*) est un système international normalisé élaboré par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale permettant de juger de l'admissibilité de chaque aéronef en fonction de sa charge et de la résistance des chaussées ;
- l'Administration des ponts et chaussées est présente sur le site aéroportuaire et effectue plusieurs contrôles journaliers, préventifs et curatifs, afin de vérifier, d'une part, l'état du tarmac et, d'autre part, de contrôler l'éventuelle présence d'objets indésirables sur la piste ;
- les responsables du projet de rénovation de la piste veilleront à ce que l'impact de ces travaux sur le trafic aérien soit le plus faible possible. S'il n'est pas exclu que l'aéroport soit contraint de fermer pendant 2 à 3 jours, le chantier sera géré de telle sorte que les travaux se dérouleront en majeure partie pendant la nuit ;
- le fait que l'aéroport de Luxembourg soit une base aérienne de l'OTAN n'a eu aucune influence sur la décision de procéder à la rénovation de la piste ;

- le projet de réhabilitation de la piste « *Runway 06-24* » inclut également la rénovation du réseau de canalisation. Dans ce contexte, il est rappelé que la loi du 22 décembre 2004 sur la mise en conformité de l'assainissement de l'Aéroport autorise le Gouvernement à faire procéder aux travaux nécessaires à l'assainissement des eaux de l'aéroport afin d'assurer la gestion des eaux usées de l'aéroport, de permettre la protection des sources d'eau potable et d'adapter l'alimentation en eau potable au développement de l'enceinte aéroportuaire proprement dite. Il est notamment signalé qu'à ce jour, même si la totalité des travaux prévus dans cette loi de financement n'a pas encore été réalisée, la construction de deux bassins de rétention permettant une retenue contrôlée en cas de pollution accidentelle sur tarmac et piste est d'ores et déjà achevée ;
- par contre, le projet de réhabilitation de la piste ne prévoit pas de mesures antibruit.

*

Suite à plusieurs questions afférentes, il est encore précisé ce qui suit :

- la Route du Nord devrait être mise en service au printemps 2015. Sauf évènement fortuit, l'enveloppe budgétaire actuellement prévue devrait être suffisante ;
- le Gouvernement a l'intention de procéder dans les plus brefs délais à l'inventaire des centres intégrés pour personnes âgées existants à l'échelle nationale, ainsi que de leurs capacités d'accueil respectives et, le cas échéant, des besoins de rénovation. Suite à l'établissement de cette liste, un relevé des priorités de construction et de rénovation de ces centres sera établi ;
- une réunion ensemble avec les responsables des CFL sera organisée dans les meilleurs délais afin de discuter des projets en cours au niveau ferroviaire. Y sera également évoquée la problématique de la suppression des passages à niveaux.

8. 6634 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de la Médiateure 2013

Par courrier du 20 janvier 2014 relatif au débat d'orientation sur le rapport d'activité annuel de la Médiateure, la Commission du Développement durable a été invitée à communiquer une prise de position au sujet du rapport d'activité et des recommandations éventuelles la concernant à la Commission des Pétitions. Les membres de la Commission du Développement durable examinent ledit rapport d'activité et constatent avec satisfaction qu'ils n'ont été saisis d'aucun dossier relevant de leur domaine de compétence.

9. Divers

La prochaine réunion aura lieu le 26 février 2014 à 10h30.

Luxembourg, le 19 février 2014

La secrétaire,

La Présidente,

Rachel Moris

Josée Lorsché

RENOVATION LYCEE CLASSIQUE DIEKIRCH – ANNEXE MERSCH

ETAT DES LIEUX:

Les bâtiments de Mersch sont rattachés au Lycée classique Diekirch depuis 1994. Aux anciens bâtiments datant des années soixante sont ajoutées trois nouvelles ailes construites en 2000 (hall sportif, ateliers, salles de classe, salles de science).

Les anciennes parties datant de 1967 présentent des signes de vétusté et ne correspondent plus aux standards actuels d'hygiène, de sécurité et de performance énergétique.

PROGRAMME:

rénovation d'après les critères suivants:

- les considérations et besoins didactiques, éducatives et administratives actuelles
- la réglementation de sécurité dans la fonction publique
- la réglementation grand-ducal concernant la performance énergétique des bâtiments
- les normes actuelles des installations techniques
- les directives de l'inspection sanitaire

VOLUME ET SURFACE:

- volume brut : 69'000 m³
- surface brut de plancher : 15'300 m²

BUDGET:

non défini



LYCEE TECHNIQUE MICHEL LUCIUS, BLOC 3000

IMPLANTATION: Implantation d'un nouveau bâtiment en remplacement d'une aile vétuste du Lycée technique Michel Lucius à Luxembourg-Limpertsberg.

CONCEPT:

- Démolition et remplacement de l'aile 3000 en fin de vie
- Les élèves pourront être délogés provisoirement dans l'aile 6000 (pavillons libérés pour la rentrée 2014 lors de la livraison du nouveau bâtiment 2000)

PROGRAMME:

- Remplacement du programme existant (14 salles de classes, 3 salles spéciales, bibliothèque, SPOS, médecine scolaire, infirmerie)

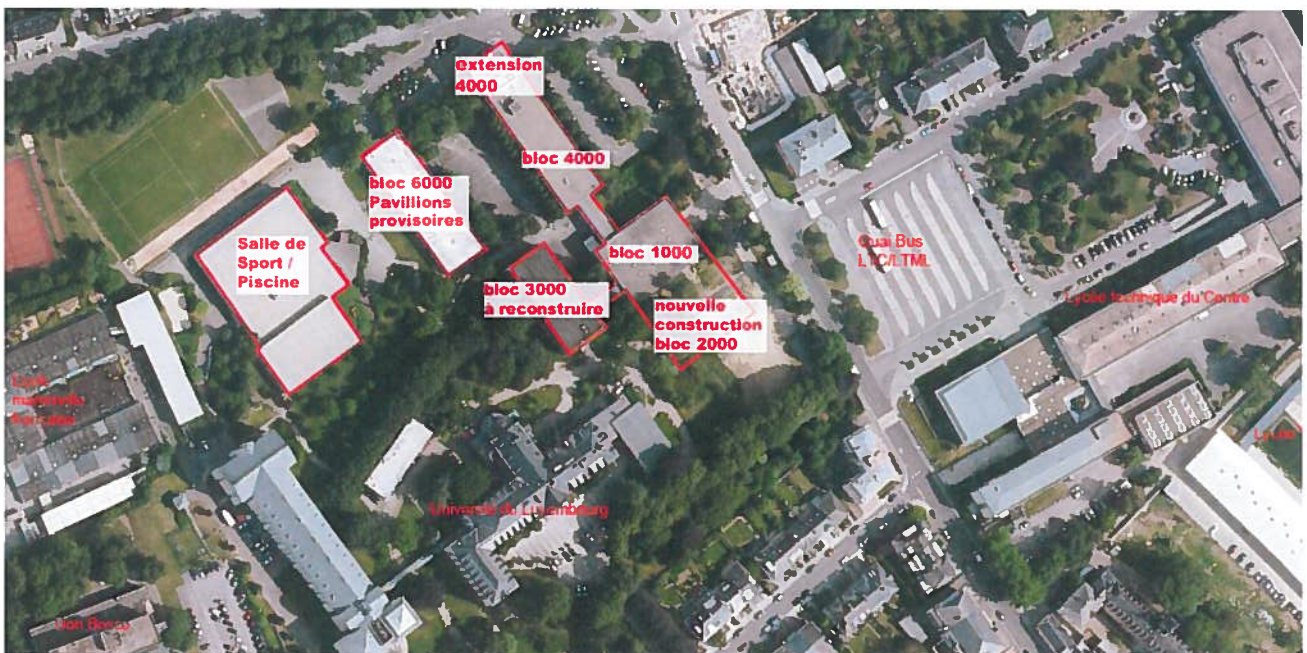
- Création de nouvelles surfaces due à l'augmentation du nombre d'élèves de 1'100 à 1'500:

- 6 salles de classe, 2 ateliers, des locaux pour l'administration (bureaux, salles de réunion, cabinet médical scolaire, stockage), augmentation des surfaces de la structure d'accueil

VOLUME ET SURFACE:

- volume existant à remplacer: $\sim 9'500 \text{ m}^3$
- nouveau volume à construire: à définir
- aménagement extérieur: à définir

BUDGET: non défini



RENOVATION LYCEE MICHEL RODANGE A LUXEMBOURG

ETAT DES LIEUX: Les constructions datant des années soixante-dix présentent des signes de vétusté. Les installations techniques nécessitent une modernisation conséquente, de sorte qu'une rénovation de fond en comble s'avère nécessaire afin de se conformer aux normes et prescriptions en vigueur.

CONCEPT: La structure d'accueil temporaire achevée en 2012 sur le site du Campus Geesseknaepchen pourrait, après achèvement des travaux de réaménagement et assainissement de l'Athénée de Luxembourg, être utilisée pour le relogement temporaire du Lycée Michel Rodange pendant la durée des travaux de rénovation.

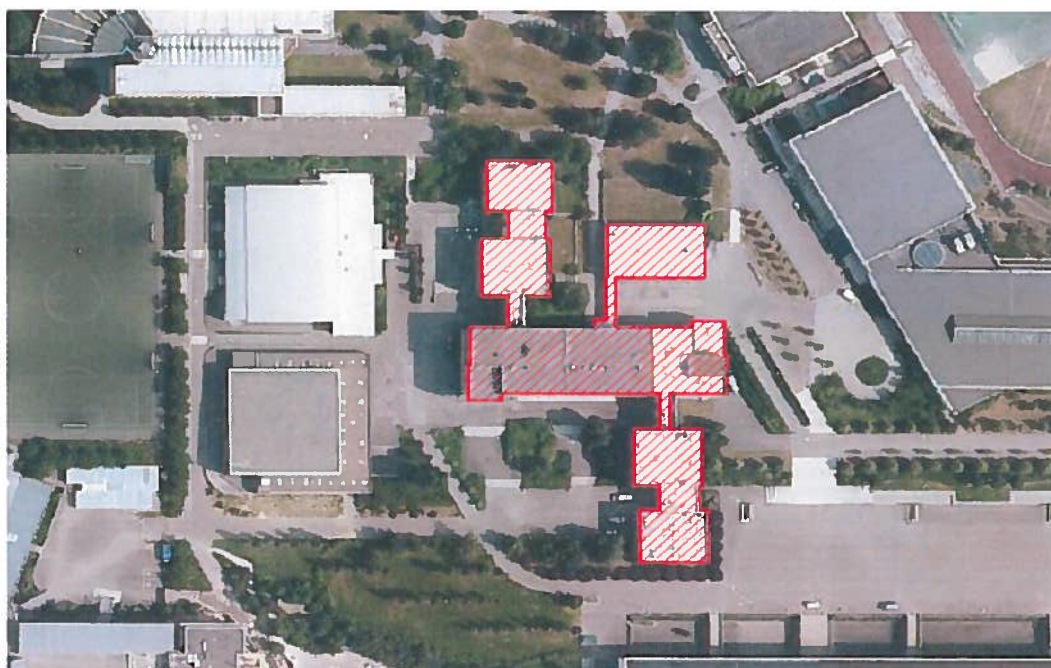
PROGRAMME: Rénovation d'après les critères suivants:

- les considérations et besoins didactiques, éducatifs et administratifs actuelles
- la réglementation de sécurité dans la fonction publique
- la réglementation grand-ducal concernant la performance énergétique des bâtiments
- les normes actuelles des installations techniques
- les directives de l'inspection sanitaire

VOLUME ET SURFACE:

- volume brut	:	~ 120'000 m ³
- surface brute	:	28'500 m ²

BUDGET: non défini



LYCEE TECHNIQUE POUR PROFESSIONS DE SANTE A STRASSEN

IMPLANTATION: Abandon du site de Luxembourg-Bonnevoie

L'implantation du nouveau projet est prévue sur le site du Val Saint-André à proximité du centre de Logopédie

- PROGRAMME:**
- lycée pour environ 1200 élèves
 - internat pour 50 élèves
 - hall de sport commun pour LTPS / Logopédie
 - aménagement extérieur à revoir pour l'ensemble du campus (accès piétons, bus, parking,...)
 - assainissement et démolition des bâtiments existants

VOLUME BRUT: +/- 180.000 m³

SURFACE BRUTE: +/- 35.000 m²

BUDGET: non défini

LEGENDE

- BÂTIMENTS DEMOLIS AVANT LE CHANTIER
- BÂTIMENTS DEMOLIS APRÈS LE CHANTIER
- BÂTIMENTS DE PLACES AVANT LE CHANTIER (INDICÉ À DÉFINIR)



LYCEE TECHNIQUE D'ETTELBRUCK ET LYCEE TECHNIQUE AGRICOLE A ETTELBRUCK: INFRASTRUCTURES PRIORITAIRES

DESCRIPTION:	Infrastructures d'accueil et sportives destinées aux Lycée technique pour professions de Santé et Lycée technique Ettelbruck
IMPLANTATION:	Site actuel des serres et ateliers du lycée technique agricole Surface approximative du terrain disponible: +/-1,9 ha (sans bâtiments LTA/LTPS)
PROGRAMME:	En attente du programme de construction définitif pour -un restaurant scolaire -un hall sportif à 3 unités
VOLUME ET SURFACE:	non défini
BUDGET:	non défini

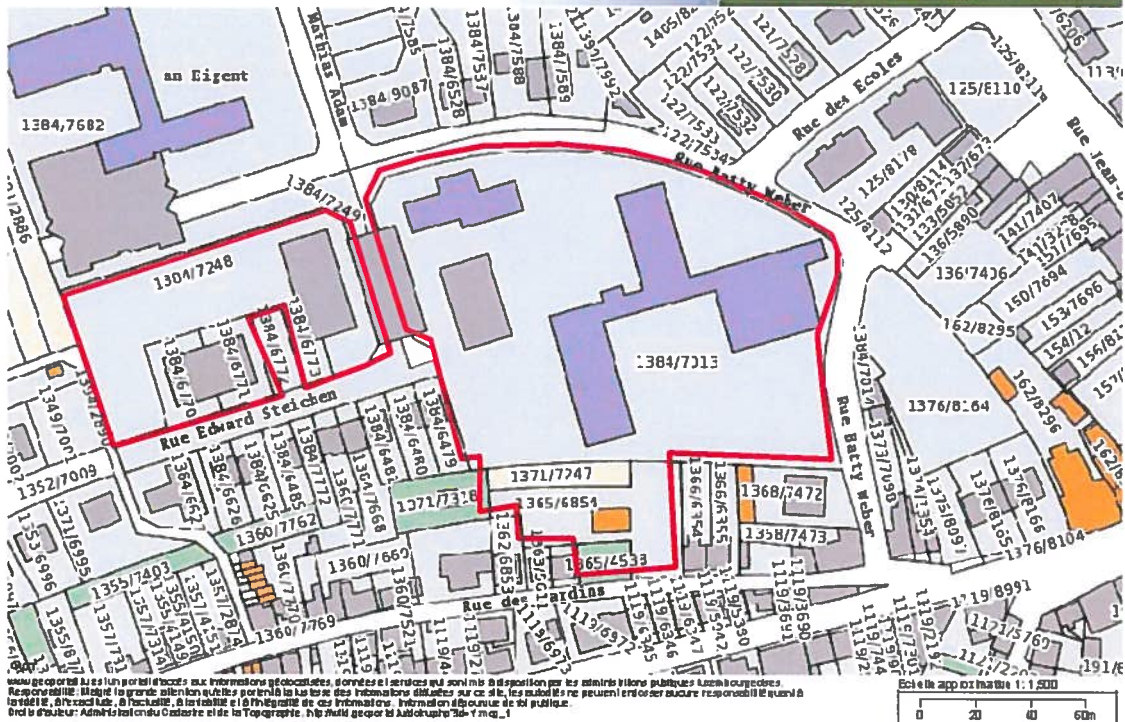


INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL POUR ENFANTS ET JEUNES - PÉTANGE

DESCRIPTION:	Construction de nouvelles structures pour accueillir des enfants et adolescents
IMPLANTATION:	Le terrain se situe en plein centre-ville de Pétange et a une superficie de 2.38 ha. Les bâtiments existants sur le site devront être démolis.
PROGRAMME:	<ol style="list-style-type: none">1) pouponnière nationale (60 enfants)2) centre thérapeutique (30 enfants)3) internat socio-familial (60 enfants et adolescents)4) 25 logements et foyer (24 lits) pour personnes en situation de handicap5) structure avec 4 logements pour parents en situation de handicap6) 40 logements pour familles nombreuses et pour jeunes adultes en situation financière difficile
VOLUME ET SURFACE:	non défini
BUDGET:	non défini

map.geoportail.lu
Le géoportail officiel du Grand-Duché de Luxembourg

ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE
Grand-Duché de Luxembourg



ANNEXE 2

Libellé du projet	Montant initial	Cout prévisionnel 02/2014	Etat d'avancement 02/2014	Remarques 02/2014
2005				
Bâtiment Konrad Adenauer (extension pour le PE), Kirchberg	300'000'000	17'500'000 (part études)	Nouveaux dossiers de soumission en élaboration suite aux appels d'offres initiaux insatisfaisants. Travaux de gros-œuvre en cours, adjudication des travaux de façade, élaboration des soumissions des installations techniques et paracheèvement en cours.	Le PE a repris la maîtrise d'ouvrage à partir des études d'exécution du projet; suite aux problèmes d'adjudication le PE a demandé à l'Etat de conclure un partenariat renforcé.
Cour des Comptes des CE (2e extension)	non défini		Achèvement des travaux en octobre 2012. Mise en service du bâtiment.	Inauguration mai 2013
Cour de Justice des CE (mise en conformité des bâtiments A,B et C)	non défini	/		voir 2007
Lycée Pôle Nord (Clervaux)	100'000'000	/		voir Lycées Clervaux, 2007
Lycée Pôle Sud	100'000'000	/		voir Lycées Differdange, 2007
Lycée Pôle Sud-Est	100'000'000	200'000 (PPP)	Terrain pour l'implantation se situe à Mondorf.	Acquisitions et reclassement en suspens.
Neie Lycée, Luxembourg-Verhorenkost	60'000'000	/		voir Neie Lycée Mersch, 2006
Transformation, assainissement et mise en conformité de l'Annexe Victor Hugo du Lycée Hubert Clément à Esch-sur-Alzette	8'200'000	8'200'000	Travaux achevés, décomptes et réceptions en cours	Inauguration le 7 mai 2013
Lycée technique du Centre: réaménagement et agrandissement	60'000'000			voir Lycée technique du Centre (réfectoire, sport), 2010
Rénovation Athénée	85'000'000	93'900'000	Travaux de gros-œuvre en cours, début des travaux de façades et d'installations techniques fin 2014	
Maison de soins Esch/Alzette	24'500'000	/	Etude de faisabilité par ABP	Dossier repris par Servior
2006				
Centre Marienthal	21'300'000	22'500'000	Travaux d'installations techniques en cours, début des travaux de menuiserie extérieure mi 2014	
Laboratoire de médecine vétérinaire et de médecine légale (2e phase)	40'000'000	49'000'000	Installation de chantier réalisée. Début des travaux de gros-œuvre mars 2014. Etudes d'exécution en cours.	Le programme présenté à la Chambre en 2006 prévoyait les laboratoires de la médecine vétérinaire et de la gestion de l'eau. Le programme actuel prévoit les laboratoires de la médecine vétérinaire, de la radioprotection, de la pathologie moléculaire et de la médecine légale.
Service incendie et sauvetage de l'Aéroport	non défini	/		Dossier repris par LuxAirtport.
Neie Lycée à Mersch (PPP)	non défini	/	projet PPP: mise en service janvier 2012	
IEES (LTPE), bâtiment définitif à Mersch (PPP)	non défini	/	projet PPP: mise en service janvier 2012	

SUIVI DES NOUVEAUX PROJETS D'INFRASTRUCTURE PRESENTES A LA CHAMBRE DES DEPUTES

février 2014

Libellé du projet	Montant initial	Coût prévisionnel 02/2014	Etat d'avancement 02/2014	Remarques 02/2014
Lycées Nordstad (LT, LS, CNFPC, SPORTS)	non défini	/		-Nordstad-M18 infrastructures sportives et lycée technique agricole: voir 2007 -CNFPC: voir 2008
2007				
Laboratoire pour l'ASTA et bureaux pour la Chambre de l'Agriculture	23 000 000	25'000'000	Programme, projet et implantation à revoir	
Dépôt des Ponts et Chaussées à Mersch	non défini	17'200'000	Début des travaux de gros-œuvre en automne 2014.	Dossiers de soumission finalisés. Procédure relative aux mesures de compensation des milieux naturels en cours.
Dépôt des Ponts et Chaussées à Echternach	non défini	6'500'000	Projet en suspens	
Mise en conformité des annexes A, B et C de la Cour de Justice de l'UE	non défini	5'500'000 (part études)	Déménagement de la cour en juillet 2013, levée des réserves et décomptes en cours.	La loi du 18/12/2009 prévoit un budget estimatif de 88'000'000.-.
Foyer Don Bosco	7'000'000	9'900'000	Debut chantier automne 2013, travaux de gros-œuvre en cours	
Lycée technique agricole à Gilsdorf	100'000'000	108'700'000	Projet voté le 27/03/2012; études d'exécution et procédures d'autorisation en cours.	Site d'implantation remis en question
Infrastructures sportives à Diekirch	non défini		Acquisition du complexe sportif pas finalisée; en attente de la confirmation de la faisabilité d'une extension (étude hydrologique de la commune en cours, résultats toujours en attente)	
Nordstad-Lycée	non défini		Etude d'implantation en cours de traitement par le Comité d'acquisition, la commune d'Erpeldange et le MEN.	
Lycée technique à Clervaux	non défini	78'500'000	Vote de la loi 30.01.2013, études d'exécution en cours.	En attente des autorisations commo-incommo et environnement.
Lycée plateau funiculaire à Differdange	non défini	69'000'000	Procédures d'acquisition des terrains en cours, APD en cours.	
2008				
Centre pénitentiaire Uerschterhaff	non défini	158'200'000	Projet de loi déposé. Elaboration des dossiers d'autorisation en cours.	Reclassement des terrains par la Commune en cours.
Les Rotondes: aménagement en espace culturel, 1ere phase	non défini	5'700'000	Le début des travaux est prévu pour début 2014.	
Bâtiment administratif - 11, rue Notre-Dame	3'750'000	4'000'000	Chantier terminé. Décomptes des travaux en cours.	
Lycée technique pour professions de santé à Ettelbruck	45'000'000	30'000'000	En attente de l'autorisation PAP pour débiter les travaux de démolition. Etudes d'exécution en cours.	Projet-pilote à énergie positive
CNFPC à Ettelbruck	non défini			Terrain d'implantation non défini; comité d'acquisition en prospection

SUIVI DES NOUVEAUX PROJETS D'INFRASTRUCTURE PRESENTES A LA CHAMBRE DES DEPUTES

février 2014

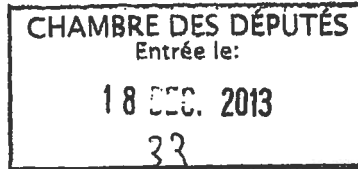
Libellé du projet	Montant initial		Coût prévisionnel 02/2014	Etat d'avancement 02/2014	Remarques 02/2014
Lycée Hubert Clément: réaménagement	35'000'000		49'800'000	Travaux de gros-œuvre en cours, début des travaux d'installation techniques prévu pour printemps 2014	
Centre d'Education différenciée à Esch/Alzette	11'110'000			Projet en suspens	
CIPA Bofferdange	non défini		20'000'000	Etude de faisabilité achevée, projet en suspens	
2009					
Modernisation des bâtiments existants de la caserne Herrenberg	non défini			projet en suspens	
Lycée technique de Bonnevoie - Extension et modernisation	non défini / PPP			Analyses et expertises préliminaires en cours	Le programme du Ministère de l'Education nationale prévoit également l'implantation d'un CNFPC Centre.
Ecole de la Deuxième Chance à Luxembourg	40'000'000		38'000'000	Etudes d'avant-projet sommaire achevées	Terrain d'implantation: modification du POS nécessaire; procédures en cours auprès de la Ville de Luxembourg; aucun nouvel élément.
Lycée technique des Arts et Métiers: cantine et sports	25'000'000		20'200'000	Les travaux de la phase 2: Parking et annexe ateliers sont en cours et seront terminés fin 2014.	Phase 1: Mise en service de la cantine rentrée 2013 et du hall sportif fin 2013.
Centre de Logopédie, nouvelle construction	20'000'000		26'300'000	Début des travaux de gros-œuvre en entreprise générale en septembre 2013.	
Athénée - Structure temporaire	32'000'000		29'000'000	Décompte en cours.	Mise en service septembre 2012
Lycée des sports à l'INS, Luxembourg (Sportlycée)	11'000'000		16'000'000 (avec hall sportif)	Réceptions et décomptes en cours (bâtiment scolaire)	Inauguration du Lycée le 22.02.2013 Etudes pour le hall de sport (2 unités) en cours.
Lycée technique pour Professions de Santé - Sud	non défini		/	/	voir 2011
Cour des Comptes, rue Monterey	7'500'000		9'100'000	Travaux de toiture, d'installations électriques, HVAC et sanitaires, faux-plafond, de façade et de menuiserie extérieure en cours	
Bâtiment Jean Monnet 2 pour la Commission européenne	non défini		10'000'000 (part études)	Suite aux concours international d'architecture, le groupement KSP Architekten (2e primé) a été retenu pour la phase conception du projet. APS en cours.	Budget global estimé à 430'000'000.-
2010					
Bâtiment administratif pour la Police à Verlorenkost	25'000'000		29'200'000	Travaux de gros œuvre et installation des techniques en cours.	
Bibliothèque nationale au Kirchberg	non défini		113'200'000	Vote de la loi mars 2013. Elaboration des dossiers de soumission en cours et début des travaux de terrassement prévu pour avril 2014	
Lycée technique du Centre (réfectoire, sports)	non défini		20'700'000	Etudes APD finalisées. Dossiers d'autorisations en cours d'élaboration.	
Lycée technique Michel Lucius: nouv. Const. sur Terrain bloc 2000	non défini		16'300'000	Travaux de parachèvement et d'installations techniques en cours	

SUIVI DES NOUVEAUX PROJETS D'INFRASTRUCTURE PRESENTES A LA CHAMBRE DES DEPUTES
février 2014

Libellé du projet	Montant initial		Coût prévisionnel 02/2014	Etat d'avancement 02/2014	Remarques 02/2014
Uni Luxembourg-Limpertsberg, Max-Planck-Institut et bibliothèque Uni Luxembourg	non défini		33'600'000	En attente confirmation définitive du programme supplémentaire conc la bibliotheque.	
Lycée classique Echternach : transformation aile gendarmerie en salles de classe et nouveau hall des sports (phases 1-2)	non défini		18'000'000	Aile Gendarmerie: travaux de gros-œuvre en cours. Nouveau hall des sports: études APD en cours.	
HMC Capellen	non défini		28'300'000	Etudes APD achevées. Dossier PAP en élaboration.	
2011					
Lycée technique pour professions de santé - Sud à Bascharage	22'000'000		19'600'000	Finitions du bâtiment "Ferme" en cours. Travaux de gros-œuvre du bâtiment "Cito" en cours.	Mise en service prévue pour 2015.
Administration de la nature et des forêts Diekirch: nouveau bâtiment sur le site de l'ancien Hôtel du Midi	10'000'000		11'000'000	Travaux des installations techniques en cours.	Pose de la 1ère pierre le 14.12.2012, mise en service prévue pour début 2015.
2012					
CJ9 – 5° extension du Palais de la Cour de justice	151'800'000		9'000'000 (part études)	Etude préliminaire terminée, APS en cours.	
Palais de justice Diekirch: réaménagement/nouvelle construction	12'000'000		10'500'000	Etudes d'avant-projet sommaire en cours.	
Lycée Mondorf	non défini		non défini	Acquisition des terrains en suspens.	
Kraizberg Dudelange: mise en conformité Centre Emile Mayrisch	22'000'000		22'000'000	Etudes d'avant-projet sommaire en cours.	
Domaine thermal Mondorf, rénovation et mise en conformité	non défini		60'000'000	Procédure d'appel de candidature pour architectes et ingénieurs en cours.	

adr:ALTERNATIV DEMOKRATESCH
REFORMPARTEI

Groupe parlementaire

ANNEXE 3

Här Mars DI Bartolomeo
 President vun der Deputéierterchamber
 19, Um Krautmaart,
 L-1728 Lëtzebuerg

Lëtzebuerg, den 18. Dezember 2013

Här President,

Sou wéi d'Chambersreglement et virgesäit, bieden echlech, dës parlamentaresch Fro un den Här Minister fir nohalteg Entwécklung an Infrastrukturen weiderzeleeden.

An engem Reportage op Tëlee Lëtzebuerg ginn op schro Mängel un der Piste vum Fluchhafen Findel higewisen. Dës kéinten eng Gefor besonnesch fir déi méi schwéier Fligere bedeuten.

Dowéinst wéilt ech dem Här Minister fir nohalteg Entwécklung an Infrastrukturen dës Froe stellen:

1. *Kann den Här Minister déi Mängel, déi am Reportage opgefouert goufen, bestätegen?*
2. *Wéi eng international Normë muss e Fluchhafen respektéieren, wat d'Piste, Taxiwayen a Parkplaze fir Fligere betrëfft? Ginn dës Normen um Findel respektéiert? Wéi eng Instanz kontrolléiert de Respekt vun dësen Normen?*
3. *Ass et richtig, datt de Ministère schonns zanter Joren, duerch verschidde Rapporten, iwwert Mängel um Fluchhafen informéiert ass? Wa jo, wéi eng konkret Schrëtt sinn ënnerholl ginn, fir déi Mängel ofzeschalten?*
4. *Wéi héich ass de Risiko am Ament anzeschätzen? Wien iwwerhëlt Verantwortung, wann duerch de schlechten Zoustand vun der Piste en Accident oder Schlämmes passéiert?*
5. *Wat ënnerhëlt d'Regierung fir déi Mängel esou séier wéi méiglech ze redresséieren? A wéi enger Zäitschinn gëtt de Fluchhafen nees an d'Rei gesat? Huet de Ministère schonn Zuelen, wat dës Aarbechte wäerte kaschten?*

Mat déiwem Respekt,



Gast Gibéryen

Deputéierten

**Äntwert vum Här Minister vun der Nohaltegkeet an den Infrastrukturen op
parlementaresch Fro N°33 vum 18. Dezember 2013 vum Här Députeierten
Gast Gibéryen**

Den honorablen Députeierten well gaer wëssen wei et mam Zoustand vun der Piste um Flughafen Findel gestallt ass.

Am Reportage vum 17. Dezember 2013 goufe verschidden Rapporten zitéiert, et koum en anonymen « Expert » zu Wuert an et goufe Biller vun engem auslännesche Flughafen gewisen, wou d 'Rieder vun engem Fliger ze gesi sinn, deen sech an den Tarmac agedréckt huet.

Am Reportage gëtt als Kommentar zu deene Biller dat heite gesot : « Am schlëmmste Fall kéint des [d'Piste] beim Passage vun enger schweierer Boeing 747 asacken, sou wi viru kuerzem um Flughafen vu Budapest ».

Aus Recherchen um Internet geet erfier, datt di Biller di hei gewise goufen, zu engem Incident gehéieren, wou e Fliger vum Rullfeld ob engem Taxiway ofkomm ass, an sech am Accôtement nieft der Pist (wat mat Tarmac befestegt war, awer net zu der Piste zielt) agedréckt huet. Déi Duerstellung passt net an de Kontext an d 'Ausso ass deemno och falsch.

Den « Expert » seet am Reportage ënner anerem, « Runway an Taxiway sinn gläichwäerteg an engem desolaten Zoustand ». Och déi Ausso ass ze relativéieren. An de leschte Joeren goufen am Optrag vu Ponts et Chaussées vun auslänneschen Experten méi detailléiert Étuden maache gelooss, déi bestätegen, datt net vun enger Gefor am operationelle Beräich ka geschwat ginn.

Et ass also ersichtlech, datt d 'Aussoen an Andréck, wéi de Reportage se vermëttelt huet, net kennen esou confirméiert ginn.

De lëtzebuurger internationale Flughafen, wéi och di aner zivil Flughäfen, baséiert sich ob d'Regelwierk vun der ICAO, der International Civil Aviation Association, an der och Lëtzebuerg Member ass, an notamment ob d'Annexe 14. D 'Publikatioun an d'Diffusioun vun den relevanten aeronautischen Informatiounen, wouzou och d'Tragfähigkeetsparameteren vun den Flugbetriebsfläche gehéieren, geschitt duerch den Organisme Belgocontrol.

An deene leschte Joeren si verschidden Étuden vun der ANA (Administration de la Navigation Aérienne) a vun der PCH (Administration des Ponts et Chaussées) beobtragt ginn, fir d'Drofähegkeet ze berechnen an d'Iwwerflächeschied vun der Pist ze iwwerpräiwen. Heibäi ass d'ACN/PCN- Method zur Uwendung komm, déi zanter 1981 international normaliséiert duerch d'ICAO ass an och an den europäeschen Länner applizéiert gëtt. Heibäi ass den ACN-Wert (Aircraft Classification Number) en Indicateur deen een gewëssene Fligertyp als Wierkung op eng Landepist huet, ofhängeg dovun op et Beton oder Schwaarzelag ass. De PCN-Wert (Pavement Classification Number) dréckt d'Drofähegkeet vun enger Landepist aus. Falls den

PCN-Wert méi grouss ass ewéi den ACN Wert, dann kann den Fligertyp bedenkenlos landen. Den PCN Wert kann esouwuel empiréisch ewéi och rechneresch ermëttelt ginn.

2008 ass die éischt Étudé vun der Ponts et Chaussées zesummen mam TÜV-Rheinland duerchgefouert ginn, an där d'Drofähegkeet vun der Pist fir di nächst Joerzénge iwwerpréift ginn ass. Et schléisst een doraus, dass opgrond vun dem existenten Opbau, d'Pist an deene nächsten Joeren sollt frësch gemaach ginn, fir een neien, méi stabillen Ënnergrond ze bauen, deen déi Belaaschtungen laangfristeg besser an den Ënnergrond kann ofdroen.

Allerdéngs ass d'Piste scho méi al, an natierlech de Chargen an dem Wieder ausgesat, an bis d'Aarbechten realiséiert sinn, mussen deementspreechend méi Ennerhaltsaarbechten gemaach ginn, fir die méiglech Iwwerflächeschied an Deformatiounen a Grenzen ze halen. Dat ass vergläichbar mat enger normaler Strooss wou vill Camionen drop fueren. Bei héijen Belaaschtungen entstinn och do mat der Zäit Rëss an Spuerrillen, di musse gefléckt ginn. Um Flughafen ass awer keen Risiko, dass duerfir den Ënnergrond géif abrieche, an duerch d'Entretiensmesuren gëtt séchergestallt, datt de Fluchbetrieb conform zu de Spezifikatiounen kann fonctionnéieren.

Säit 2009 maachen d'Ponts et Chaussées an d'Fluchhafeverwaltung regelméisseg am Dag Kontrollen, fir eventuell Schied fréizäiteg feststellen, an duerch een neien Iwwerflächenbelag an der Nuecht erëm ze flécken. Esou kann een duerch regelméisseg Ennerhaltsaarbechten un der Landepist an un den Taxiwayen gréisser Ausbréch an Schied um Schwaarzbelag vermeiden. Dëst ass allerdéngs keng laangfristeg Verbesserung vum Ënnergrond. Et sinn awer schonn an der Vergaangenheet verschidden Tronçonnen am Ënnergrond stabiliséiert ginn.

D'Ponts et Chaussées ass amgaangen mat verschidden internationalen Fachleit eng Grondsanéierung vun der Landepist ze plangen. Hei ass virgesinn, d'Landepist op deenen Plazen wou et noutwenneg ass, bis op den Ënnergrond erauszehuelen an erëm nei opzebauen. Well dës Agrëff och een Afloss op den Fluchtrafik waerten hunn, gi gläichzäiteg och all d'Entwässerungsanlagen an d'Belichtungsinfrastrukturen nei geplangt an solle mat der Pistesanéierung realiséiert gin.

Ähnlech wéi ob aneren internationalen Flughäfen, an an enker Zesummenaarbecht mat der Flughafenverwaltung, ass virgesinn an deene nächste Joeren di verschidden Aarbechten ze programméieren an ze realiséieren. Dobei mussen di eenzel Schrett détailléiert geplangt ginn, fir d'Aviatioun sou wéineg wéi méiglech ze beeinträchtegen an de Fonctionnement vun de Pisten an aéronautischen Equipementer oprecht ze halen. Sou kann d'Landepist an hirer Tragfähigkeit verstärkt ginn. Natierlech ass och während der Zäit vun den Aarbechten di deeglech Kontrolle beizehaalen, an déi noutwenneg Ennerhaltsaarbechten um Flughafen gi garantéiert.